

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00181
Numéro SIREN : 481 051 647
Nom ou dénomination : BOTAPIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2019 sous le numéro de dépôt 848

ACTE DE CESSION DE PARTS SOUS SEING PRIVE

TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

18 JAN. 2019



ENTRE

Monsieur Antoine JACOB demeurant 216 Bis Route de Dieppe à 76250 DEVILLE LES ROUEN, Marié à Madame BARBARAY Christine sous le régime de la communauté légale le 4 Juin 1977 en la Mairie de Mont Cauvaire,

ci-après dénommé le « **cédant** »,

ET

La société **J.B.V.** dont le siège social est fixé Ferme des Iles à 76480 JUMIEGES, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 327.561.189, représentée par son Président Madame Marie-José VAN GHELUWE,

ci-après dénommé le « **cessionnaire** ».

Il est, préalablement aux conventions faisant l'objet du présent acte, exposé ce qui suit :

EXPOSÉ

Suivant acte sous seing privé en date du 15 Février 2005, à Déville lès Rouen, il existe une Société à Responsabilité Limitée « BOTAPIS » ayant pour objet social :

L'achat, la vente, la distribution sous toutes les formes, la recherche, l'analyse, la conception de tous produits manufacturés en matière plastique, textile, métal relatifs au sport, loisirs, éducation et services pour l'industrie.

Le siège de cette société est fixé 216 Route de Dieppe à 76250 DEVILLE LES ROUEN et la durée est fixée à 99 ans pour prendre fin le 28 Février 2104.

Son capital social est fixé à 7 500 Euros, divisé en 750 parts, d'une valeur nominale de 10 € chacune entièrement libérées.

Monsieur Antoine JACOB est propriétaire de 250 parts dont il envisage d'en céder la totalité à la Société J.B.V.

Ces faits rappelés, il est convenu ce qui suit :

CONVENTION

Monsieur Antoine JACOB cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la SAS J.B.V. 250 parts sociales numérotées de 1 à 250 lui appartenant dans le capital de la société BOTAPIS ainsi qu'il est rappelé ci-dessus.

Ces parts ne sont représentées par aucun titre, leur propriété résultant seulement des statuts et des actes modificatifs ainsi que du présent acte de cession.

Au moyen de cette cession, la SAS J.B.V. est entièrement substitué à Monsieur Antoine JACOB dans la propriété des parts cédées et aura droit à tous les bénéfices, réserves ou dividendes non encore mis en paiement à la date de ce jour.

PRIX

La présente cession est faite et acceptée moyennant un prix global de 3 000 € (Trois mille Euros) que la SAS J.B.V. a payé immédiatement à Monsieur Antoine JACOB qui le reconnaît et lui en donne valable quittance.

SIGNIFICATION – FRAIS

En vertu des dispositions de l'article 13 des statuts de la BOTAPIS la présente cession est d'ores et déjà définitive, toutefois, pour être opposable à la société et aux tiers, un original du présent acte devra être déposé au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Les frais, droits et honoraires du présent acte sont à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Fait en cinq exemplaires.

À Déville lès Rouen, le 30 Juin 2018

Pour la SAS J.B.V
Madame Marie-José VAN GUELUWE
Présidente
Le Cessionnaire

M. Antoine JACOB
Le Cedant

Lu et approuvé
Bon pour acceptation
de 250 parts sociales
m/ van p

Lu et approuvé
Bon pour cession
de 250 parts sociales

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
ROUEN 1
Le 30/07/2018 Dossier 2018 35676, référence 2018 A 03851
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros
Le Contrôleur des finances publiques

Marie-Ange PECOT

M A Peco